

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 07 AVRIL 2017**

*L'an deux mil dix sept et le 07 avril à 18h00 , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire*

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15                    Présents : 13                    Votants : 13*

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis - Mme SOUILLE Sylvie – Mme LAURENSOU Martine – M. PRADAYROL Patrick – M. DESPEYROUX Rémy - M. GUGLIELMETTI Michel - Mme DELSAHUT Marie-France - Mme ELMA Séverine - M. DELPON Cyril.

Absents excusés : – Mme CROS Corinne a donné procuration à M. Eric DUBARRY - M. DAVID Eric - Mme FLORET Virginie – Mme Sylvie RANNOU.

Date de la convocation : le 03 avril 2017 - Secrétaire de séance : M. Eric DUBARRY

Une présidente de séance a été nommée : Madame Martine LAURENSOU.

**Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 30 mars 2017**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal.

**Objet : Renouvellement du contrat de la collaboratrice du cabinet du maire**

Le conseil adopte le renouvellement de contrat jusqu'à juin 2018 pour une durée de 5 heures par semaine.

**Objet : Vote du compte de gestion 2016 (commune et énergie photovoltaïque)**

**Objet : Vote du compte administratif 2016 (commune et énergie photovoltaïque)**

Photovoltaïque : Les recettes pour le photovoltaïque correspondent au prêt de 25 700 euros et les dépenses aux travaux pour un montant de 25 633.81. Le maire sort pour le vote, le conseil municipal adopte le compte administratif.

Commune : Le total cumulé fonctionnement et investissement correspond en dépenses à 469 748.29 et les recettes à 631 045.98.

Le maire sort pour le vote, le conseil municipal adopte le compte administratif. En 2015, il y avait un excédent de, pour un résultat de clôture de 204 566.78.

**Objet : Affectation des résultats**

Le conseil municipal adopte la délibération d'affectation du compte administratif.

**Objet : Vote du budget 2017 (commune et énergie photovoltaïque)**

Photovoltaïque : la recette de fonctionnement est de 2500 euros, les dépenses sont évaluées à 2500 euros. Pour l'investissement, la recette est de 5552.19. Le budget est de 8052.19.

Le conseil municipal adopte le budget.

Commune : le fonctionnement est équilibré à 468 162,62, en investissement le montant est de 688 342,89.

Le conseil municipal adopte le budget 2017.

**Objet : Questions diverses**

Les indemnités des élus sont calculées sur l'indice optimal de 1015, étant donné qu'il a changé, le conseil municipal doit délibérer pour que le calcul soit fait sur l'indice optimal sans préciser le taux. Le conseil municipal adopte ce changement.

Trois périodes pour le cinéma de plein air sont proposées :

- 16 juin au 04 juillet
- 10 juillet au 13 août
- 21 août au 10 septembre.

La deuxième période du 10 juillet au 13 août est retenue par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23H45

Le Maire

Patrick DELLAC